

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 6414 du 6 août 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1413750S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10927 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325293S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2014:

Caudeville, Christophe

Nigend : 155 920

Numéro de livret de solde : 8 013 527

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 août 2014.

*Le lieutenant-colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'air,*

T. LEVOYER